



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2000

**Conventions Ville de Niort/Associations qui participent aux
activités de l'A.N.I.O.S.**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Janvier 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Claude PAGES, Premier Adjoint au Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Alain PAGE donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

Excusés :

M. Bernard BELLEC, Maire

Conseillers :

Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200041

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2000

Vie Associative/Jumelages

**Conventions Ville de Niort/Associations qui participent aux
activités de l'A.N.I.O.S.**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de l'initiation et de l'orientation sportive, des associations niortaises favorisent l'accès de leurs activités aux jeunes de notre cité qui le souhaitent en leur permettant de découvrir et de pratiquer le sport de leur choix sans engagement au sein du club et pour un coût modique.

Pour accompagner ces jeunes tout au long de cet "apprentissage", les associations mettent à leur disposition des éducateurs sportifs.

La Ville de Niort souhaite aider ces associations pour la saison sportive 1999/2000 par la mise à disposition du matériel nécessaire à la pratique du sport en question.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-jointes avec :

1137- Club Hippique Niortais	pour une valeur de	4.078,45 F	soit	621,76€
4008- Ecole Niortaise de Taekwondo	pour une valeur de	2.399,00 F	soit	365,73 €
4015- Taekwondo Club Niortais	pour une valeur de	3.840,00 F	soit	585,40 €
4020- Ball Trap Club Niortais	pour une valeur de	783,90 F	soit	119,50 €
4036- Basket Club Niortais	pour une valeur de	1.789,50 F	soit	272,81 €
4048- Niort Bowling Club	pour une valeur de	2.098,44 F	soit	319,91 €
4072- ASPTT - Danse	pour une valeur de	5.260,00 F	soit	801,88 €
4072- ASPTT - football	pour une valeur de	650,00 F	soit	99,09 €
4072- ASPTT - Tennis	pour une valeur de	120,00 F	soit	18,29 €
4072- ASPTT - Tennis de table	pour une valeur de	70,00 F	soit	10,67 €
4077- Roller's Club Niortais	pour une valeur de	3.695,00 F	soit	563,30 €
4082- Niort Hockey Club	pour une valeur de	4.158,00 F	soit	633,88 €
4084- Ecole de Tennis de Niort	pour une valeur de	3.129,00 F	soit	477,01 €
4088- Archers Niortais	pour une valeur de	1.815,75 F	soit	276,81 €
4098- Volley Ball Pexinois	pour une valeur de	450,00 F	soit	68,60 €
6836- Stade Niortais - Athlétisme	pour une valeur de	12.365,24 F	soit	1.885,07 €
6876- Stade Niortais - Rugby	pour une valeur de	2.703,00 F	soit	412,07 €
9060- Cercle des Nageurs de Niort	pour une valeur de	1.434,00 F	soit	218,61 €
9134- Ass. de Promotion du Tennis de Table	pour une valeur de	1.564,00 F	soit	238,43 €
12645- Académie Niortaise de Billard	pour une valeur de	9.800,00 F	soit	1.494,00 €
15361- S.A. Souché - section Karaté	pour une valeur de	398,00 F	soit	60,67 €
20278- Echiquier Niortais	pour une valeur de	1.128,00 F	soit	171,96 €
23355- Association Sportive Niortaise Basket	pour une valeur de	755,40 F	soit	115,16 €

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)